

Le paiement des dépens

Par **Déboussolée**, le **07/09/2020** à **22:22**

Bonjour,

J'ai divorcé en juin 2019. J'ai reçu aujourd'hui une demande de paiement du trésor public de 595 euros. Il s'agit du remboursement de la moitié de l'aide juridictionnelle de mon ex époux. Puis je la contester en sachant que j'ai moi même déjà dû payer 2300 euros en frais d'avocat ? Je précise qu'à l'époque du jugement j'avais demandé à mon avocate de m'expliquer ce qu'était les dépens mais qu'elle m'avait dit de ne pas m'en inquiéter. Je trouve cette situation très injuste. Où est l'équité si mes frais d'avocat et la moitié des siens sont à ma charge? Je précise que monsieur travaille en intérim avec un salaire de 2300 euros en moyenne ou 1500 par pôle emploi s'il ne travaille pas. Je n'arrive toujours pas à comprendre comment il a pu pervevoir l'aide juridictionnelle alors que seule avec 3 enfants je n'y avais pas droit. Merci de m'indiquer s'il y'a un recours possible et la démarche à suivre.

Merci à vous.

Par P.M., le 08/09/2020 à 09:11

Bonjour,

Je vous propose ce dossier...